

# COMITÉ TECHNIQUE

## Séance du 22 décembre 2016

### Nouvelle organisation des services départementaux

La loi NOTRe du 7 août 2015 définit une nouvelle cartographie des compétences des Départements et des Régions en supprimant pour l'un et pour l'autre la clause de compétence générale. Elle consacre le Département comme chef de file de l'action sociale et de la solidarité territoriale ; elle confirme son rôle sur les routes départementales, auprès des collégiens et sa responsabilité sur les Archives ou encore les services d'incendie et de secours.

La loi NOTRe précise également le champ des compétences partagées notamment avec les communes et les Régions (tourisme, haut débit, culture, sport,). Enfin elle transfère la compétence transport interurbain et scolaire aux Régions.

C'est dans ce nouvel environnement institutionnel, profondément remanié, que le Département des Pyrénées-Atlantiques a engagé l'élaboration d'un nouveau modèle départemental, à même de redéfinir la place et le rôle de la collectivité départementale.

De tels changements invitent donc à adapter l'organisation du Conseil départemental à ces nouveaux défis :

- Une organisation qui assure la mise en œuvre du socle des compétences des solidarités humaines et des solidarités territoriales.
- Une organisation qui traduit opérationnellement le nouveau modèle départemental.

Trois DGA préfigureurs des fonctions opérationnelles ont été désignés et ont reçu pour missions :

- o De porter la dynamique d'impulsion pour la mise en œuvre des politiques publiques issues du Nouveau Modèle Départemental
- o D'associer les personnes ressources nécessaires selon un processus ouvert et transparent
- o De rendre compte chaque semaine au Directeur Général des Services.

Les trois DGA préfigureurs ont fait part de leurs propositions qui ont été présentées et débattues lors de deux commissions de travail préparatoires au Comité Technique.

Cette nouvelle organisation vise à atteindre les objectifs suivants :

- **S'adapter** au nouveau périmètre de politiques publiques,
- **Intégrer** les propositions issues des 6 chantiers,
- **Placer** l'utilisateur au cœur des dispositifs,
- **Repenser** nos modes de fonctionnement de la collectivité : transversalité, simplicité, lisibilité, efficacité.

Des fiches processus sont élaborées pour assurer le bon fonctionnement des directions, mais aussi entre directions et entre fonctions supports et directions opérationnelles, notamment les processus

finances et comptabilité, relations humaines, achats, marchés, ressources numériques et valorisation de la donnée.

**Des principes d'organisation ont été définis comme suit :**

- ⇒ De 2 à 4 niveaux hiérarchiques au maximum **afin d'adapter l'organisation** aux besoins et à l'intérêt du service public
- ⇒ Valorisation de l'esprit d'équipe, de la prise d'initiative et de l'autonomie des agents
- ⇒ Valorisation des compétences, de la notion d'expertise, de la transversalité et du mode projet

<b>Management hiérarchique</b>	<b>Management fonctionnel et de projet</b>
Directeur Général Adjoint	Directeur de projet
Adjoint au DGA / Directeur	Expert « projet » / Expert permanent
Chef de Service	
Responsable de mission	
<i>Equipe d'agents</i>	<i>Chargé d'études (catégorie A et B)</i>

Les experts peuvent être rattachés à différents niveaux hiérarchiques en fonction de l'intérêt du service.

Afin de répondre aux enjeux associés à ces 4 axes et à ces principes d'organisation, il est proposé que les services départementaux s'organisent progressivement de janvier à juin 2017 selon les modalités suivantes :

- Une **Direction Générale** organisée autour de fonctions stratégiques (pilotage, vie institutionnelle, administration numérique et de l'information, achats/ marchés/ juridique, ressources numériques, finances/ budgets), relations humaines).

- La constitution de trois Directions Générales Adjointes :

1. Une **Direction Générale Adjointe des Routes, des Infrastructures et du Patrimoine Départemental** regroupant l'ensemble des Directions en faveur des infrastructures du territoire (routes, bâtiments, transport,) et 5 Unités techniques départementales;
2. Une **Direction Générale Adjointe des Solidarités Humaines** regroupant trois Directions dédiées aux politiques sociales (autonomie, insertion, enfance/ famille/ santé publique) et 7 Directions territoriales.
3. Une **Direction Générale Adjointe des Territoires, de l'Education et du Vivre Ensemble** regroupant trois Directions (territoires et cadre de vie, vivre ensemble, éducation et collèges).

Les intitulés des DGA et Directions, des Services et des Missions ne sont pas figés et pourront évoluer le cas échéant.

## 1. UNE DIRECTION GÉNÉRALE ORGANISÉE AUTOUR DE FONCTIONS STRATÉGIQUES

Les Actions transversales visent à piloter les fonctions suivantes

Risques majeurs	Assurer le lien avec les services départementaux et les partenaires : Etat, SDIS, autres collectivités Veille sur les évolutions règlementaires
Equipe Contrôle de Gestion	Vérification et contrôle de l'utilisation des fonds départementaux en interne et à l'externe. Mise en place d'outils d'aide au contrôle.
Agenda 21	Pilotage de l'Agenda 21 du département Suivi des actions Animation du réseau Ambassadeurs Mise en place d'animations relatives au Développement Durable et à la mobilité Réalisation de rapports Ingénierie auprès des collègues et collectivités
Mise en place des outils du projet départemental	Vérification des processus intra direction et inter direction Mise en place de « la Fabrique » Orientation sur la participation citoyen-ne et agents.
Evaluation et Conseil	Mise en place des outils d'évaluation et définition d'indicateurs Analyse de l'efficience des politiques Comparatifs et analyse de performances interne et externe.

### La Direction Achat Marchés Juridique

Le nouveau contexte professionnel de l'Achat public dépasse le seul aspect juridique pour intégrer une notion de performance économique.

Devant la rareté des deniers publics, la commande publique durable est un « poumon » économique fondamental de notre territoire. Le devoir d'exemplarité de notre collectivité pousse de plus en plus à promouvoir des achats responsables, raisonnés et durables.

Il est essentiel de professionnaliser le métier d'acheteur.

La Direction Achat Marchés Juridique poursuivra les objectifs suivants :

- Optimiser/simplifier les processus afin de mieux acheter, via un réseau qualifié d'acheteurs
- Moderniser les pratiques, en disposant d'outils pour mieux contrôler l'évolution des achats
- Garantir la qualité des achats dans le respect des contraintes budgétaires
- Garantir la sécurité juridique des contrats et des achats

Cette direction serait composée de trois Missions :

Mission Achats	Expertise achats et appui EPI et vêtements de travail Appui aux achats décentralisés
Mission Marchés	Analyse et conseil CAO
Mission Juridique et Patrimoine	Expertise patrimoniale Contentieux et assurances

### La Direction des Finances

La tendance actuelle montre que la fonction financière est en pleine évolution au sein des Départements. Confrontée à de nouveaux enjeux, elle doit répondre à des besoins de plus en plus complexes et trouver une meilleure articulation avec d'autres acteurs incontournables dans la quantification et le pilotage des moyens de la collectivité.

Un autre enjeu fort est celui de la dématérialisation de la chaîne comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et qui a nécessairement des conséquences sur l'organisation du service.

La professionnalisation du métier comptable est le corollaire naturel de ces évolutions.

La Direction des Finances s'appuiera sur un Service Administratif et Financier auprès de la Direction Générale des Services et de chaque Direction Générale Adjointe.

La Direction des Finances comprendrait un Directeur et un Directeur Adjoint. Elle serait donc constituée de deux équipes :

Équipe Préparation budgétaire	Budget / études Ressources / fiscalité
Équipe Exécution budgétaire	Contrôle interne Dette Trésorerie Immobilisations Garanties d'emprunt

### La Direction des Relations Humaines

Compte tenu des enjeux forts que connaît le Département, une réflexion sur l'évolution de la fonction ressources humaines s'est engagée au sein des services départementaux.

Dans cette optique, il a été proposé au Comité Technique du 13 octobre 2016 de faire évoluer la fonction Ressources Humaines vers une fonction « Relations Humaines ».

La Direction des Relations Humaines se définit comme un espace de collaborations et de relations professionnelles et sociales. Son organisation comprend des unités transversales rattachées directement au Directeur des Relations Humaines et au Directeur Adjoint et trois services :

Appui au Dialogue Social	Relations sociales Suivi du droit syndical Instances représentatives du personnel
Innovations RH	Plan de modernisation RH Digitalisation des processus Rh SIRH
Cellule d'Ecoute et de Veille	Assistante sociale du personnel Psychologue du travail Médecins de prévention Infirmière Santé au travail
Secrétariat de Direction	Secrétariat du Directeur et du Directeur Adjoint

Service Qualité de Vie au Travail	Prévention des Risques Professionnels Responsabilité Sociale Action sociale
Service Développement des Compétences	Observatoire de l'Emploi Mission Formation et Transmission des Savoirs Mission Recrutement, Mobilité et Evolution Professionnelle
Service Gestion de l'Agent	Mission Rémunérations, Avantages Sociaux, Budget RH Mission Carrière, Gestion des Temps et Retraites

### **La Direction des Ressources Numériques**

Afin d'accompagner la modernisation des services du Département, la Direction des Ressources Numériques propose d'organiser ses missions et ressources autour de l'ingénierie stratégique et opérationnelle du développement des usages numériques, afin de permettre de catalyser les énergies et les expertises dans le but d'offrir un service de grande qualité aux usagers.

La Direction des Ressources Numériques serait donc constituée de trois Missions :

Mission Applications	Acquisition, développement, maintenance et évolution des solutions logicielles et applications numériques
Mission Infrastructures Réseau & poste numérique	Gestion des infrastructures techniques et des réseaux numériques Acquisition et gestion des équipements numériques Individuels et collectifs
Mission assistance utilisateurs	Assistance utilisateur Maintenance de 1er niveau Formation et développement des connaissances bureautiques Normes et charte d'utilisation

## La Direction de l'Administration Numérique et de l'Information

Assistance à Maitrise d'Ouvrage des Systèmes d'Information	Assistance à maitrise d'ouvrage des projets d'administration électronique et des systèmes d'information
Mission Valorisation de la Donnée	Administration et gestion de la donnée Normes et promotion de référentiels communs SIG, infographie et information décisionnelle
Documentation	Recherche, prospection, suivi et analyse documentaire Gestion abonnement et diffusion

## La Direction de la Vie Institutionnelle

Auprès du Secrétaire Général, la Direction de la Vie Institutionnelle aura la responsabilité du fonctionnement optimisé du Département, tant pour l'organisation des séances que pour la gestion des moyens nécessaires à la vie du Département et aux élus pour l'accomplissement de leur mandat.

Les objectifs sous-tendant l'action de la **Direction de la Vie Institutionnelle** sont notamment les suivants :

- Conforter la sécurité juridique des actes et délibérations
- Garantir un fonctionnement fluide et fiable de l'institution

La Direction de la Vie Institutionnelle reposerait sur les deux Missions suivantes :

Mission Assemblée – Accueil	Assemblée Accueil Parlement de Navarre
Mission Courrier – Imprimerie	Courrier Imprimerie

## Délégation de Bayonne

Lors de sa création, il y a près de 23 ans, la Délégation du Département implantée à Bayonne s'est vue confier deux missions essentielles :

- La représentation des services du Département au Pays basque ;
- Une fonction d'animation et de coordination des services présents sur ce même territoire.

Une Mission accueil a été identifiée afin de faire vivre le site de la Nive.

Mission Accueil et Logistique	Accueil du public Maintenance du Site Gestion des salles de réunions
-------------------------------	--

\*\*\*

La Direction des Finances et la Direction des Relations Humaines sont rattachées au Directeur Général des Services.

La Direction Achats marchés juridique et la Direction des Ressources Numériques sont rattachées à l'Adjoint au Directeur Général des Services.

La Direction de la Vie Institutionnelle et la Direction de l'Administration Numérique et de l'Information sont rattachées au Secrétaire Général.

## **2. UNE DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES ROUTES, DES INFRASTRUCTURES ET DU PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL**

Les enjeux de cette Direction Générale Adjointe sont les suivants :

- Intégrer les orientations politiques du nouveau projet départemental ;
- Prendre en compte le besoin d'accroissement de territorialisation des services pour la mise en œuvre de ces politiques ;
- Assurer un mode de fonctionnement transversal au sein de la Direction mais aussi au sein de l'ensemble des services départementaux.

La proposition d'organisation nouvelle résulte de cette analyse et s'inscrit dans les perspectives de développement de l'ingénierie publique locale et de l'assistance technique aux territoires.

Il est proposé ici de rassembler les directions et les services œuvrant dans le domaine technique, qu'il s'agisse de conception, de travaux ou de service, à deux fins :

- D'une part, pour donner une cohérence d'action et offrir de véritables synergies dans le domaine des politiques traditionnelles du Département, d'infrastructures, de mobilité, d'aménagement, d'équipement bâtementaire et de patrimoine.
- D'autre part, pour disposer d'une offre cohérente et structurée d'ingénierie publique et d'assistance technique dans les domaines cités.

La **Direction Générale Adjointe des Routes, des Infrastructures et du Patrimoine Départementale** regrouperait trois Directions œuvrant en faveur des infrastructures du territoire (routes, bâtiments, transport,) cinq Unités techniques départementales et un Service Administratif et Financier.

### **La Direction des Routes et des Infrastructures**

Cette Direction poursuivrait les missions suivantes :

- Proposer la programmation des politiques départementales en matière d'infrastructure dans le cadre du nouveau référentiel des PMA,
- Coordonner la mise en œuvre des nouvelles politiques dans le cadre du projet départemental (notamment ingénierie publique et assistante technique),

- Réaliser des études en amont en matière d'infrastructure pour des opérations nécessitant des autorisations administratives,
- Coordonner et collationner les éléments des UTD nécessaires à l'établissement des programmes départementaux,
- Assurer la gestion du patrimoine des ouvrages d'art, de la signalisation (base de données, programmation et consultation)
- Développer des propositions en matière de politiques départementales d'entretien, d'exploitation, de maintenance du patrimoine
- Proposer des orientations en matière de gestion du domaine public (rôle d'expertise auprès des UTD)
- Assurer la mobilisation des moyens pour la viabilité hivernale
- Intégrer le volet amont des politiques de nouvelles mobilités (vélo, covoiturage...)
- Assurer la gestion du parc, outil de mutualisation des moyens en matière d'exploitation, de gestion de la flotte et de laboratoire
- Intégrer le volet aménagement foncier agricole et forestier

Le Parc de l'Équipement devient un service à part entière.

Service Programmation et Etudes	Référent ingénierie publique Modernisation des infrastructures Nouvelles mobilités
Service Gestion du Patrimoine	Programmation, pérennisation et entretien des infrastructures
Service Opérationnel Départemental du Parc	Ateliers, exploitation et magasins, Laboratoire

### **La Direction du Patrimoine Départemental**

Cette Direction poursuivrait les missions suivantes :

- Proposer la programmation des politiques départementales en matière de patrimoine départemental dans le cadre du nouveau référentiel des PMA,
- Coordonner la mise en œuvre des nouvelles politiques dans le cadre du projet départemental
- Réaliser des études en amont en matière de patrimoine bâti départemental pour les opérations nécessitant un permis de construire (programmation, concours de maîtrise d'oeuvre jusqu'à la phrase PRO)
- En lien avec la Direction de la Vie Collégienne, assurer la mise en œuvre du PPI pour les collèges départementaux, et s'assurer de la coordination pour les volets entretien, exploitation et maintenance des établissements
- En lien avec l'ensemble des composantes de l'administration départementale, coordonner et collationner les éléments nécessaires à la programmation pour l'investissement du bâti départemental
- Assurer la mise en œuvre des politiques d'entretien des sites du Conseil Départemental sur Pau et Bayonne (Parlement, HDD et la Nive)
- Assurer la coordination avec les UTD pour l'entretien, l'exploitation et la maintenance du patrimoine bâti
- Assurer une mission d'expertise sur les volets des politiques techniques (accessibilité, énergie, qualité de l'air...)
- Intégrer le volet propreté (régie, contrats) du patrimoine bâti
- Intégrer la mise en œuvre du volet hygiène et sécurité en lien avec l'ensemble des acteurs concernés et conformément aux avis et préconisations du CHSCT



- Intégrer les volets viabilité, contrôles réglementaire, gardiennage et télésurveillance, du patrimoine bâti du Conseil Départemental
- Assurer une mission de conseil auprès des autres directions pour les projets immobiliers financés par la collectivité (Ehpad, foyers handicapés...)

La Direction du Patrimoine Départementale comprendrait ainsi les composantes suivantes :

Service Programmation et Etudes	Programmation et études dont collèges
Service Entretien et Maintenance du Patrimoine Bâti	Entretien du bâti Vie des sites (propreté etc.)
Service Conduite d'Opération Collèges	PPI collèges

### La Direction des Transports

Dans l'attente du transfert effectif de la compétence « transports » à la Région, il est proposé de maintenir une Direction structurée comme suit :

Service des Transports Scolaires	Transport scolaire Pilotage des AO2
Mission Transport Interurbain	Transport interurbain Transport à la demande

### Les 5 services « Unité Technique Départementale » et les 32 antennes

Il est proposé d'identifier au sein des **5 services « Unité Technique Départementale » les compétences suivantes :**

- Interlocuteurs privilégiés des élus locaux, des usagers et des autres composantes de l'administration départementale en matière d'infrastructures routières
- Responsables de la mise en œuvre des politiques publiques pour ces compétences
- Accompagnement des collectivités sur l'ingénierie publique et l'assistance technique en matière d'infrastructures routières
- Interlocuteurs privilégiés des utilisateurs du patrimoine (services sociaux, culture...)
- Constituer une force de proposition, en lien avec la Direction des infrastructures, quant aux programmations départementales
- Assurer l'ensemble des études non soumises à autorisation administrative
- Réaliser la maîtrise d'œuvre opérationnelle de l'ensemble des opérations d'infrastructures sur son périmètre géographique
- Assurer l'organisation de l'activité en régie pour l'entretien et l'exploitation du réseau routier départemental
- Assumer la gestion du domaine public conformément aux documents d'orientations départementaux
- Développe l'intervention en régie pour le volet entretien du patrimoine bâti
- Intégrer la mise en œuvre des politiques de nouvelles mobilités (vélo, covoiturage...) sur son périmètre géographique

Equipes Routes	Maitrise d'œuvre des opérations routes Activité en régie pour l'entretien, l'exploitation des infrastructures
Équipe Bâtiments	Entretien, maintenance du bâti sur l'UTD Suivi contrats
Mission Études	Etudes des opérations d'infrastructure Ingénierie publique

### **Un Service Administratif et Financier**

Les missions de ce Service seraient les suivantes :

- Assurer le volet comptable pour l'exécution budgétaire concernant les politiques d'infrastructures et de patrimoine bâti conformément aux orientations de la fonction comptable
- En lien avec la Direction des finances, proposer les décisions budgétaires afférentes à ces politiques

### **3. UNE DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SOLIDARITES HUMAINES**

**Les enjeux de cette Direction Générale Adjointe figure clairement dans le projet départemental :**

*« Dans le cadre de nos missions, sur chaque territoire et de façon adaptée: un accueil attentif et un accompagnement de qualité au profit de la progression, de l'émancipation et de l'autonomie de la personne. »*

**Une nouvelle forme d'action sociale et de territorialisation qui repose sur des constats partagés :**

=> Du point de vue de l'utilisateur, force est de constater la complexité face à laquelle l'utilisateur et son environnement doivent faire face.

=> Des formes d'organisations qui se sont « agglomérées » au fur et à mesure des vagues de décentralisation et de la mise en place de dispositifs tels que la PSD, le RMI, le RSA, l'APA ou les différentes séquences législatives de la protection de l'enfance.

=> Des organisations territoriales éclatées, à périmètres territoriaux différents et non cohérents : découpage des MSD, territoires des Pôles autonomie, secteurs de l'ASE, territoires d'action des médecins de PMI, Pôles insertion, UPF...

**Le projet départemental représente une opportunité sans précédent pour revisiter les « modes de faire » de l'action sociale.**

**Partant de l'utilisateur sur le territoire**, l'action sociale doit lui permettre à terme :

- Un accès simplifié aux services,
- Une lisibilité et une proximité de ceux-ci,
- Une visibilité claire des interlocuteurs,
- Une cohérence de ceux-ci, en interne, mais aussi à terme, en externe avec les partenaires, en affirmant le rôle de chef de file de l'action sociale du Département,

- Des garanties d'accueil, d'orientation et d'accompagnement (démarche qualité et harmonisation des pratiques)

**Cette orientation implique :**

- ⇒ Une refonte des territoires et des actuelles équipes qui interviennent dans le cadre des différentes politiques publiques,
- ⇒ Une évolution des missions centrales en appui, soutien, évaluation et contrôle qualité des actions globalement conduites dans le cadre du nouveau référentiel des politiques publiques,
- ⇒ Une vigilance constante pour garantir des approches transversales et efficaces au service des usagers,
- ⇒ Une inscription de la solidarité départementale dans l'effort global de maîtrise des dépenses publiques avec un souci continu de démarche qualité.

L'organisation de la Direction Générale Adjointe des Solidarités humaines comprend :

- Deux adjoints au Directeur Général Adjoint,
- Trois Directions de politiques publiques (autonomie, insertion, enfance/ famille/ santé publique)
- 7 Directions Territoriales

**La Direction de l'Autonomie**

L'organisation de la Direction de l'Autonomie doit évoluer pour répondre davantage aux besoins du terrain en améliorant la cohérence de ses équipes avec celles des autres missions implantées dans les territoires et en renforçant ses moyens auprès des établissements médicosociaux.

Dans ce cadre, il est proposé qu'elle comprenne trois services.

Service des Actions Territoriales pour l'Autonomie et la santé	Mission Accueil Familial Prévention de la perte d'autonomie Pilotage et appui des dispositifs APA, conférences des financeurs, MAIA et projets de santé
Service des Equipements Sociaux et Médico-Sociaux	Mission Etablissements pour personnes âgées Mission Etablissements et services spécifiques pour adultes handicapés Mission service d'aide et accompagnement à domicile
Service des Prestations Sociales pour l'Autonomie	Mission Aide Sociale à l'Hébergement Mission Gestion des Allocations de Compensation

## La Direction de l'Insertion

Il paraît opportun de renforcer les synergies entre les politiques d'insertion et celles liées à l'habitat. En effet, l'insertion par le logement est un des axes forts des politiques sociales.

Trois services seraient définis dans cette direction :

Service Sécurisation et Gestion de l'Accès au Droit	Gestion et contentieux RSA Sécurisation financière et administrative
Service Pilotage et Suivi du PDI	Appui aux territoires Suivi du PDI
Service Inclusion Sociale et Logement	Pilotage de la politique Suivi administratif et financier

## La Direction de l'Enfance Famille et de la Santé Publique

La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance fait de la prévention un axe majeur de la protection de l'enfance. Elle vise à prévenir le plus en amont possible les risques de mise en danger de l'enfant en évitant qu'ils ne surviennent ou en limitant leurs effets.

L'intérêt de l'enfant doit guider toute action de prévention. Il s'agit d'abord de susciter une dynamique favorable au développement de l'enfant, de veiller à répondre à ses besoins fondamentaux, qu'ils soient physiques, intellectuels, sociaux, affectifs ou culturels, et au respect de ses droits.

C'est dans cette philosophie de prévention notamment primaire que la Direction Enfance Famille et Santé Publique entend conduire son action. Dans ce cadre, il est proposé qu'elle comprenne trois services.

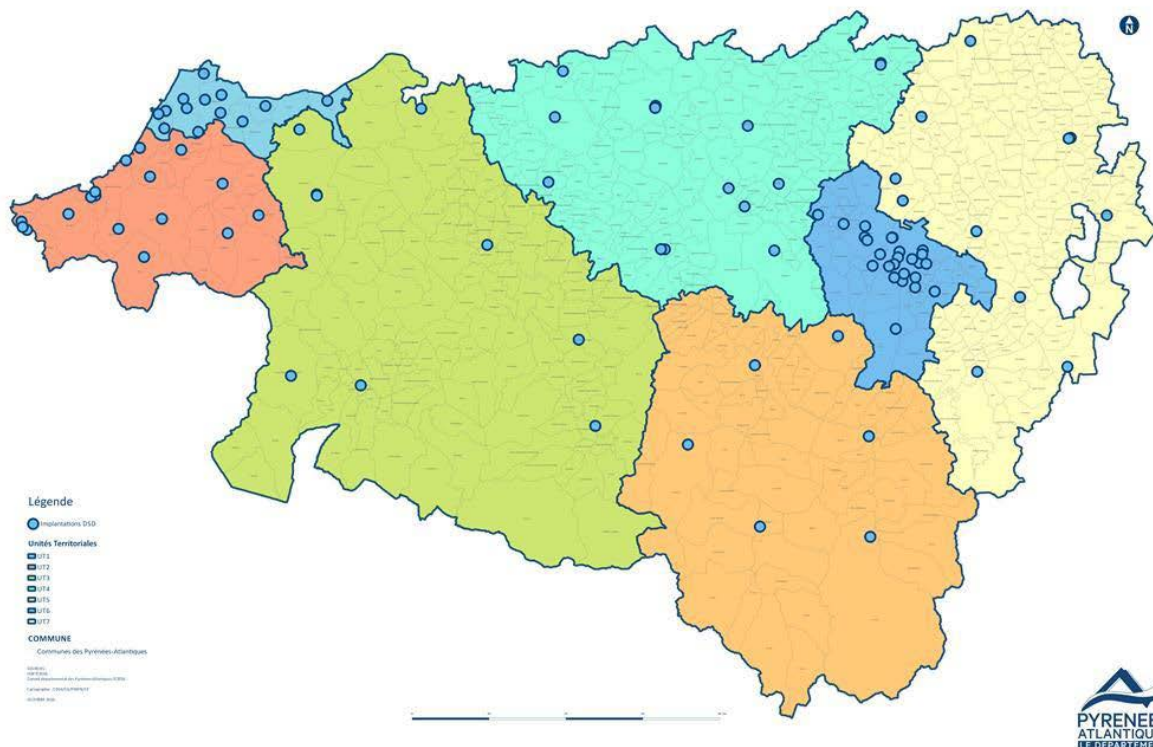
Service PMI / Santé Publique	Coordination administrative Mission Accueil des Enfants PMI
Service Prévention / Protection	Mission Prévention Mission Accompagnement des Accueils Mission Adoption / Accouchement sous X/ accès aux origines Equipe protection de l'enfance : CDED, IASE et instructeurs
Service Budget / Facturation	Etablissements et services Budget et facturation Aides individuelles

## Les 7 Directions Territoriales

Les Directions Territoriales sont positionnées au même niveau que les Directions de Politiques Publiques.

Les Directions Territoriales regrouperont les actuelles équipes des MSD, les actuelles équipes des 3 Pôles Insertion (dont les ALIE), les actuelles équipes de l'Unité de placement familial (UPF) et enfin les actuelles équipes des 6 Pôles gérontologiques / autonomie.

## Territorialisation de l'action sociale départementale



En effet, il convient de renforcer encore plus la présence territoriale du département par de nouvelles mesures, notamment en déconcentrant certaines missions dévolues aujourd'hui au « central ».

Les Directions Territoriales constituent « le fer de lance » des politiques sociales menées par le Département.

Le travail mené depuis plusieurs mois au sein du chantier 2 relatif à la réorganisation du travail social de terrain conduit à des réflexions majeures et impactantes pour optimiser le service à l'utilisateur.

Il s'agit notamment de :

- renforcer le soutien administratif des travailleurs sociaux ;
- envisager de revenir à la polyvalence de ces derniers et sectoriser leur territoire d'intervention ;
- fusionner des instances de travail, encore trop nombreuses et chronophages pour les agents du secteur social.

Cette nouvelle organisation sera examinée en détails lors d'un Comité Technique ultérieur.

#### 4. UNE DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES TERRITOIRES, DE L'ÉDUCATION ET DU VIVRE ENSEMBLE

Cette Direction Générale Adjointe a pour vocation de mettre en œuvre les politiques visant à accompagner l'attractivité du Département par ses spécificités et ses atouts culturels, patrimoniaux, qualité environnementale et ses moteurs économiques territoriaux : identités territoriales et transfrontalières, vie associative et lien social, moteurs économiques territoriaux et montagne.

Elle porte également les enjeux transversaux sur les questions numériques d'un point de vue social, économique et territorial (desserte en réseau et nouveaux usages numériques, élaboration des schémas SDAN et SDUN).

La Mission Aménagement Numériques est rattachée au Directeur Général Adjoint.

Mission Aménagement Numériques	Déploiement du THD Pilotage et suivi des DSP Equipe usages numériques
--------------------------------	---

La Direction Générale Adjointe des Territoires, de l'Éducation et du Vivre Ensemble serait composée de trois directions :

##### La Direction des Territoires et du cadre de Vie

En matière de cadre de vie, l'engagement du Département est de valoriser, préserver et protéger la qualité des ressources naturelles et des paysages des Pyrénées-Atlantiques à travers des actions d'expertise, d'observation, d'animation, de concertation, de réalisation études et de travaux d'aménagement, ainsi que d'un appui technique et financier aux acteurs locaux. Il s'agit aussi de soutenir la compétitivité économique et l'attractivité du territoire tout en préservant le cadre de vie et en respectant l'environnement.

Tel sera l'objet de cette direction qui sera structurée comme suit :

Mission ingénierie, solidarité et innovation territoriale	Assistance technique Ingénierie et financement du développement territorial Planification / urbanisme Politique de la ville
Mission valorisation du patrimoine et du cadre de vie	Valorisation du patrimoine naturel et culturel
Mission agriculture, agroalimentaire et aménagement foncier	Conventionnement Région / Département Politique foncière
Mission Plan Montagne	Pilotage du plan montagne
Mission Habitat	Production de logements sociaux Réhabilitation, conseil, délégation des aides à la pierre, partenariat
Mission Pêche / Ports	Accompagnement de la filière et gestion des Ports
Mission Coopération transfrontalière et extérieure	Coopération institutionnelle avec le Guipuzcoa Navarre et l'Aragon – relation aux Diasporas
Equipe Interventions économiques	Immobilier d'entreprise Soutien à l'économie de proximité Suivi SEM

## La Direction du Vivre Ensemble

Dans le cadre du renforcement de la territorialisation du Département, il est apparu nécessaire d'assurer une plus forte cohérence entre les divers services consacrés à l'épanouissement des habitants des Pyrénées-Atlantiques que ce soit par l'éducation, la culture et le sport.

Il est donc prévu de regrouper ces services dans une seule Direction Générale Adjointe, tournée vers les publics et dont la mission est d'aider chaque individu, quel que soit son âge, à s'épanouir, à trouver sa place dans la société pour devenir membre de la cité, en harmonie avec son voisin.

Mission Sports	Réseau sports 64 Sport amateur et professionnel
Equipe Jeunesse, Vie Associative et Intergénérationnelle	Jeunesse, valorisation des seniors, vie associative
Mission Actions Culturelles et Langues Régionales	Actions culturelles et langues basque et occitane
Mission Lecture Publique	Bibliothèque Départementale de Prêt
Service Archives Départementales	Mission Collecte Administrative et Historique Mission Traitement Intellectuels et Matériels Mission médiation Culturelle et accès aux Documents

## La Direction de l'Éducation et des Collèges

Equipe Investissements, Maintenance et Equipements Collectifs	Interface avec la Direction du Patrimoine Départemental
Mission Fonctionnement des Collèges	Restauration et entretien Relations avec les collèges
Equipe environnement Educatif	PED Collège citoyen

La mission gestion des Personnels Techniques Départementaux des collèges est en cours d'analyse afin de proposer les modes de fonctionnement les plus efficaces.

### 5. L'accompagnement de la mobilité des agents départementaux

Dans cette phase de changement important pour notre collectivité, il conviendra d'accompagner et de rassurer tous les agents. Le Comité Technique a été informé le 13 octobre dernier des garanties posées pour les agents.

Une équipe « ad hoc » composée de professionnels des Ressources humaines sera donc constituée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 afin d'offrir une porte d'entrée directe aux Directeurs Généraux Adjointes, à l'encadrement de proximité et aux agents.

S'agissant de la nomination aux emplois qui est une compétence exclusive de l'Autorité territoriale, trois modalités seront déployées :

- Confirmation aux emplois par l'Autorité territoriale (DGA, directeurs ou cadres nommés récemment),

- Demande d'une manifestation d'intérêt aux missions confiées pour les cadres dont le poste évolue peu ou pas ou qui seront peu impactés par la réorganisation,
- Publication des emplois sur l'Intranet et organisation de jurys pour les emplois nouveaux et/ ou emportant une restructuration ou un changement de périmètre.

L'accompagnement au changement, l'adaptation des compétences des agents aux orientations stratégiques du Département par des plans de formation spécifiques, l'actualisation des fiches de poste, l'aide et le soutien à la prise de poste, seront les principales actions que devra conduire la Direction des Relations Humaines à compter de janvier 2017.

Un premier cycle de mobilité interviendra à compter du mois de février pour des emplois de catégorie A. Il sera demandé aux agents impactés par la réorganisation ou désireux de changer d'emploi d'établir trois choix de poste par ordre de priorité.

Le « calibrage » des moyens humains interviendra au cours du premier semestre avec organisation le cas échéant et en fonction des besoins du service, d'un nouveau cycle de mobilité (agents de catégorie B et C).

Néanmoins, ces dispositions générales ne font pas obstacle à ce que certaines situations soient réglées directement par le Département en fonction de considérations médicales, sociales, géographiques et professionnelles.

\*\*\*

L'avis du Comité Technique est sollicité sur ce rapport.